

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1580

à l'amendement n° 575 de M. Hammadi

-----

### APRÈS L'ARTICLE 59

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.